



Mon fils veut vivre chez moi (suis une maman)

Par **petula83**, le **15/07/2014** à **14:14**

bonjour
Je ne sais pas si je suis sur la bonne partie du forum.
Voici mon petit problème, je ne vais pas raconter ma vie (je vais essayer)....[smile3]
Mon fils vient de fêter ses 17 ans depuis peu.... depuis l'âge de 8 ans il vit chez son père, même si à l'époque je n'étais pas d'accord les enfants de divorcé ont des ressources pour nous convaincre, (refus de travailler en classe ect...)bref!!!!
Malgré tout j'ai toujours été très proche de lui....
Je me battais tout les jours contre mon fils, lorsque je le récupérais le week-end son cartable était un container et nous ne parlerons pas de l'état de sa valise... devoirs non fait ect....je tentais timidement de lui faire réaliser que ce n'étais pas normal ect....
Mon fils me disait que moi j'étais méchante et que son papa le laissait faire ce qu'il voulait (ben!!!voyons)!!!!nous dirons bref!!!!
j'aurai pu 100000 fois faire intervenir les services sociaux, mais je ne l'ai pas fait, car je savais malgré tout que mon fils adorait son père, et que je reprochais au papa son laxisme, ses conquêtes devant mon fils (et je vous en passe car je suis polie) et son manque de sérieux vis à vis de notre fils. j'ai préféré m'y prendre autrement...et être la méchante service pendant quelques années (devoirs leçon apprises par tel ect...)de quoi se taper la tête contre les murs!!!et rebrefffff!!!!
Aujourd'hui mon fils vient de réaliser beaucoup de chose, surtout depuis la prise de tête que j'ai eu avec son père, qu'il était inadmissible de n'avoir pas fait recensé notre fils et de n'avoir pas répondu à la japd, qui est obligatoire pour son bac pro, et son permis de conduire...
Mon fils est en vacance chez moi, il n'en peu plus du laisser/aller de son père et me demande si il peut venir vivre chez moi, il réalise aujourd'hui que si il fait des études c'est grâce à moi, il reproche à son père les même chose que moi, (rigolo non????ne devient t-on pas tolérant lorsqu'on à les doigts dans la m....????)
Mon fils admire mon courage!!!(je l'aime tout simplement)
Donc à ce jour comment je dois faire en sachant que mon fils reprends ses cours le 02 sept 2014, qu'il y aura un changement d'établissement...
Je suppose que son père ne va pas se laisser faire et l'obliger à rentrer fin aout...
Merci de bien vouloir m'orienter

et de m'avoir lu...

Par **cocotte1003**, le **15/07/2014 à 14:29**

Bonjour, il faut que vous saisissez le tribunal du lieu de résidence de votre fils pour demander son changement de lieu de résidence. Votre fils peut demander à être entendu par le juge avec l'assistance d'un avocat gratuit pour les mineurs, cordialement

Par **petula83**, le **15/07/2014 à 16:48**

Merci de m'avoir lu...rnLe problème est que mon fils refuse à ce jour de retourner chez son Père, puis je saisis le tgi de ma ville car il habite à 700km de chez moi.rnpetite info, le jugement de la résidence de mon fils c'est fait dans ma région il y à 9 ans...rnmerci

Par **cocotte1003**, le **15/07/2014 à 16:58**

Bonjour, non vous devez saisir le tribunal du lieu ou l'enfant a sa résidence habituelle. Votre fils est mineur, il doit impérativement se conformer à la dernière décision du tribunal. Essayez de trouver un accord amiable écrit avec le père que vous ferez entériner par le juge, cordialement

Par **aguesseau**, le **15/07/2014 à 21:32**

bjr,rncomme votre fils a déjà 17 ans et vu la lenteur de notre justice et les recours possibles, votre fils sera sans doute majeur quand la décision du jaf sera définitive.rncdt

Par **pierlog**, le **18/08/2014 à 15:20**

Bonjour pétulant 83 rnMoi je vis le contraire mais j'étais comme vous depuis 9 ans à m'occuper de mon fils (études, éducations etc) son père plus dans la relation copain copain . Donc mon fils est chez lui depuis juillet et il m'a annoncé (il a 17 ans aussi) qu'il voulait rester vivre chez son père . Je l'ai très mal pris (pleure...) je pleure encore. Son père m'a à fait un courrier car il est dans sa revanche pour me signaler que je devais des à présent lui verser une pension alimentaire il me dit de prendre mes ressources de mon foyer avec nouveau compagnon alors que lui depuis 9 ans il décide de. Ce qu'il me donne ou me donne plus ç était le cas quand mon fils aine à trouve du travail il m'a diviser la pension par 2 pour celui de 17 ans sans prendre en compte les revenus de son foyer avec sa compagne il a pris que son salaire pour le calcul et pour moi il me demande de prendre en compte nos revenus. Bref. Mon fils de 17 ans m'a dit qu'il ne souhaitait plus vivre avec nous car il pense que je le prends pour

un gamin de 12 ans alors que son père lui le prend pour un adulte (ce sont ses paroles) que dois-je faire en sachant que la pension du mois d'août il ne me l'a pas versé puisque il se dit que maintenant notre fils vit chez lui . Est ce que je peux réclamer çar j'e ai assez qu'il,fasse ce qu'il veut et maintenant il se sent fort car son fils veut reste chez lui. J'espère que vous aurez compris ma démarche je ne m'oppose pas à ce que mon fils vive chez lui même si j'ai de la peine car chez son père il fait un peu ce qu'il veut. Il va devoir prendre le train plus le bus pour aller au lycée alors que son lycée est près de chez nous j'ai cru entendre qu'il allait avoir un scooter (moi j'ai toujours refusée) donc pour l'administratif je dois prendre RDV avec le JAF?

Par **cocotte1003**, le **18/08/2014 à 16:08**

Bonjour, il est inutile de voir le jar pour le droit de garde, votre fils a 17 ans il aura gain de cause. Si votre fils est proche de sa majorité, c'est à lui de saisir le tribunal pour vous demander une pension alimentaire, vous pouvez aussi accepter le versement amiable en pensa en pensant bien à tout mettre par écrit vos accords. Le père ne peut rien exiger sans décision du tribunal et pas même arrêter le versement de la pension, mais faites attention si vous contraigne le père à continuer le versement alors que l'enfant n'est plus chez vous, le juge risque fort de vous imposer le remboursement, cordialement

Par **petula83**, le **18/08/2014 à 20:00**

Coucournde toute façon, c'est vous qui en avez la garde pour le moment donc vous pouvez obliger votre fils à réintégrer votre domicile en lui expliquant que vous êtes pas contre sur le fait qu'il aille chez son père, et vu apparemment il vous reproche de le considérer comme un enfant de 12 ans, et bien qu'il se comporte comme un jeune homme responsable et qu'il attende le jugement.rnJe comprends très bien votre mal être, mon fils à l'âge de 8 ans, je suis bien placée pour savoir ce que pleurer veut dire...à l'époque mon fils refusait de travailler en classe, j'ai tellement eu peur que cela se repercute sur sa vie de scolarité et que cela engendre des dégâts que j'ai cédé aussi car à l'époque il était entré dans une souffrance....j'ai remonté la pente en me disant que c'était son choix et qu'après tout il était chez son père qui lui aussi est un enfant dans sa tête à presque 50 ans il joue encore à la console..rnbref...et aujourd'hui mon fils se rends compte de beaucoup de chose, ne pleurer pas cela ne sert à rien et surtout à 17 ans dans 1 an hélas vous ne pourrez plus le tenir....considérer le comme il vous demande en un jeune homme, soyez près de lui, et expliquez lui que vous acceptez et respectez son choix, et que cela ne changera en rien à l'amour que vous lui portez...rvotre compagnon est là pour vous soutenir...hésiter pas à l'écrire..rncourage...

Par **pierlog**, le **18/08/2014 à 23:19**

Merci petula rnVous me réconfortez énormément et c'est vrai que dans un an ce sera moins compliqué quand il aura 18 ans mais j'ai peur qu'il soit trop livré à lui même et qu'il rate ses études alors qu'il est sur une bonne voie rnMerci encore

Par **petula83**, le **19/08/2014** à **09:38**

Bonjour
je sais que c'est compliqué on se fait énormément de soucis pour eux, si seulement il y avait un mode d'emploi.
la majorité à 18 ans et je pense une belle bêtise 18 ans se sont encore des adolescents, je crois bien même que nous en sommes responsable jusqu'à 21 ans..de toute façon nous nous ferons du soucis à vie...
le seul choix qui se présente à nous est de leur faire confiance et ne pas hésiter à leur avouer nos erreurs et les considérer comme des adultes ça peut changer parfois les relations, c'est mon avis...